

Le déclin de la conscription en Europe depuis la fin de la guerre froide

Autor(en): **Rickli, Jean-Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft [2]: **Obligation de servir**

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514608>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



La fin de la conscription en Allemagne cette année remet le débat de la conscription au centre des questions de politique de sécurité. Elle rompt avec une tradition héritée de la Révolution française.

International

Le déclin de la conscription en Europe depuis la fin de la guerre froide

Dr. Jean-Marc Rickli

Président du groupe d'études stratégiques de l'Université de Genève.
Professeur de relations internationales, Université Webster, Genève.

L'article premier de la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798 stipule que « tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie. » La conscription moderne était née. Elle fut rendu possible grâce à la Révolution Française qui permit la levée en masse notamment lors de la fameuse levée en masse de l'an II du 22 septembre 1793 au 21 septembre 1794. Par la suite, Napoléon Bonaparte pourra compter sur plus de 2,6 millions de citoyens-soldats pour remplir les rangs de sa Grande Armée entre 1800 et 1813 alors que les armées professionnelles de l'époque, qui étaient la règle, ne pouvaient compter que sur quelques milliers de soldats. L'unification des grandes puissances en Europe ainsi que la montée du nationalisme au XIX^e siècle permirent de généraliser le modèle d'armée basée sur le principe de la mobilisation du citoyen-soldat. La conscription restera le type dominant de l'organisation des forces armées jusqu'à la fin de la Guerre froide bien qu'il commença d'être remis en question dans les années soixante notamment par la professionnalisation au Royaume-Uni (1963) puis aux Etats-Unis (1974). Cependant ce sont les changements géopolitiques et géostratégiques liés à la chute du mur de Berlin qui signeront le déclin progressif de cette conception. Comme le montre le tableau ci-dessous, un peu plus de 200 ans après son invention la conscription est devenu le modèle minoritaire de l'organisation des forces armées occidentales. Cet article fournit une explication à ce déclin et un éclairage quant aux modèles de recrutement encore existants en Europe.

L'essence même du modèle de la conscription est basée sur deux principes : la levée en masse et le citoyen-soldat. La levée en masse est la pierre angulaire de la révolution militaire induite par les guerres napoléoniennes. Elle conduisit à une croissance quantitative phénoménale des forces par rapport aux armées professionnelles du 18^e siècle composées en grande partie d'aristocrates et de l'élite de l'époque, une minorité cependant de la population. Le concept de citoyen-soldat quant à lui trouve ses origines dans les aspirations égalitaires de la

Révolution Française. Chaque citoyen naît égal en droits mais a également des obligations vis-à-vis de l'Etat. Cette conception s'inspire donc du concept de contrat social cher à Rousseau qui lie le citoyen à l'Etat à travers un corpus de droits et de devoirs. La conscription est ainsi le prix à payer par le citoyen pour garantir la sécurité et l'ordre public de l'Etat-nation hérité du Traité de Westphalie.

Dans le climat de darwinisme social qui caractérisa la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, le modèle du citoyen-soldat devint un formidable catalyseur des velléités hégémoniques des grandes puissances de l'époque. Il permit de cimenter la montée des nationalismes et transforma la levée en masse en un formidable multiplicateur de puissance de l'Etat moderne. La conjonction du nationalisme et de la masse citoyenne mènera cependant aux plus importants massacres de l'Histoire.

A l'exception du Royaume-Uni et des Etats-Unis qui choisirent de professionnaliser leurs forces armées, la logique quantitative et idéologique de l'affrontement bipolaire de la guerre froide permit le maintien de la conscription en Europe comme le modèle de choix de l'organisation des forces armées. La menace soviétique requérait non seulement une défense nationale quantitativement importante mais plus encore une identification idéologique anticommuniste que seul le concept de citoyen-soldat pouvait garantir en Europe continentale.

Les changements induits par la fin de la guerre froide allaient cependant remettre en question les deux pierres angulaires du principe de la conscription et par la même la structure et la finalité des forces armées. En effet, alors que traditionnellement la menace à l'ordre international provenait principalement de la compétition entre Etats, celle émergeant de la guerre froide provint essentiellement de l'affaiblissement intra-étatique des différentes communautés qui composent ces derniers. La globalisation a ainsi changé la nature de la menace et a fait émerger de nouveaux risques.

Traditionnellement, l'Etat est défini par (1) un territoire



Les USA ont mobilisé en 1941-1945 plus de 16 millions de soldats.



Après 1945, la perspective d'une nouvelle guerre «totale» et mondiale a poussé à éviter les conflits symétriques.



L'influence de la guerre du Vietnam, où a été introduit le «draft» par tirage au sort -perçu comme injuste et devenu très impopulaire-, a durablement marqué les esprits et les institutions militaires.

circonscrit par des frontières stables, (2) une population permanente, (3) l'accès à un certain nombre de ressources nécessaires pour satisfaire les besoins fondamentaux de ladite population et (4) le monopole légitime de la force armée sur l'ensemble du territoire national. Cependant, la globalisation par son mélange de forces centrifuges (internationalisation, interdépendance) et centripètes (communautarisme, repli identitaire) a remis en cause ces principes pour de nombreux Etats, notamment en Afrique, en Asie ou au Moyen Orient où des quasi-Etats ou Etats effondrés (*failed* ou *collapsed states*) ont émergé. Ces derniers se caractérisent par le fait que leurs limites territoriales sont constamment remises en question par un ensemble de flux transnationaux et par des mouvements migratoires non contrôlés; que la notion de population nationale permanente est remise en question dans des zones géographiques qui voient le déplacement de million de personnes; que la pression démographique et des conditions économiques de plus en plus dures empêchent l'accès à des ressources suffisantes pour permettre le fonctionnement de l'appareil d'Etat et ainsi satisfaire aux besoins élémentaires d'une collectivité; et finalement que les notions du contrôle de la force armée et de la coercition légitime deviennent illusoires car elles échappent fréquemment aux autorités centrales pour se diffuser progressivement à une multiplicité d'acteurs. Le corollaire à ce développement est l'émergence de la privatisation du pouvoir et l'apparition de kleptocraties ou de régime néo-médiévaux. La fragmentation politique qui en résulte permet un transfert de loyauté de l'autorité étatique à l'autorité communautaire (ethniques, religieuses, socio-économiques, mafieuses) et ainsi ouvre la porte aux violences intercommunautaires.

Cette tendance à la fragmentation du pouvoir produit ainsi un type de conflits intra-étatiques caractéristiques de la période post-guerre froide. Ces conflits d'un type nouveau se caractérisent par l'émergence de nouveaux acteurs de nature non-étatiques (sub-, intra- ou transnationaux) qui profitent de la déliquescence de certains Etats pour établir leur propre pouvoir. Ces nouveaux acteurs s'engagent souvent dans des activités criminelles (contrebande, vols, trafic d'armes, de drogues ou de personnes) pour se financer et peuvent même accéder à des armements conventionnels voire stratégiques (armes de destructions massives, ABC). Les guerres intra-étatiques contemporaines sont décrites comme guerres ethniques,¹ de troisième genre (*war of the third kind*),² de quatrième génération,³ de nouveau type (*new type of war*)⁴ ou de guerre entre les peuples (*war amongst the people*).⁵

Bien que les guerres intra-étatiques ne soient pas un phénomène nouveau, celles auxquelles la communauté internationale est actuellement confrontée se

1 Huntington, S. P. (1996). *The clash of civilizations and the remaking of world order*. New York, Simon & Schuster.

2 Holsti, K. (1996). *The state, war, and the state of war*. Cambridge, Cambridge University Press.

3 Lind, W. S. (1989). "The Changing face of war: into the fourth generation." *Marine Corps Gazette* (October)

4 Kaldor, M. (2001). *New and old wars : organized violence in a global era*. Cambridge, Polity Press.

5 Smith, R. (2005). *The Utility of Force: the Art of War in the Modern World*. London, Allen Lane.

distinguent des anciennes guerres civiles sur trois plans. Premièrement, au niveau des causes et des motivations, alors que les anciennes guerres civiles étaient menées pour des raisons politiques ou idéologiques soutenant une cause collective, les nouvelles guerres sont criminelles, dépolitisées, prédatrices, privées et menées dans le simple but d'accumuler des richesses personnelles.⁶ Deuxièmement, alors que les anciennes guerres civiles jouissaient d'un soutien populaire étendu du fait des buts collectifs poursuivis, les nouvelles guerres manquent cruellement de soutien populaire légitime. Pour pallier à ce manque, ces guerres sont marquées par une troisième différence : une violence gratuite et incontrôlée. En effet, des stratégies de terreur (massacres, déportations, viols, enlèvements, chantages) sont appliquées afin de décrédibiliser les forces de l'ordre, la souveraineté et la légitimité de l'Etat, ou encore gagner de l'influence auprès des populations.

Un second type de menaces contemporaines est l'apparition d'un nouveau genre de terrorisme : le terrorisme religieux fondamentaliste. Ce dernier profite de la faiblesse des Etats effondrés pour trouver un sanctuaire, de la privatisation des ressources stratégiques pour acquérir des armes et des ressources financières et finalement des technologies de l'information pour se répandre de manière virale. Ce nouveau type de terrorisme se nourrit des tensions engendrées par le clash entre culture globale et normes locales pour stigmatiser les « non-croyants ». Combattre ce type de terrorisme revient donc à mener de manière primordiale une lutte pour la défense de valeurs et non plus de gains territoriaux.

Au delà de l'évolution de la menace, la période post-bipolaire a donc fait émerger une image plus complexe de la guerre qui comporte non seulement de nouveaux acteurs (mafias, groupes ethniques, groupes terroristes) mais aussi mêle différentes formes de conflits pour la même guerre. L'exemple de l'Irak est ainsi caractéristique de cette évolution.⁷ L'intervention américaine en Irak a d'abord été caractérisée par une confrontation interétatique mêlant plusieurs Etats. Après la chute du régime de Saddam Hussein cette guerre interétatique s'est transformée en guerre civile et extra-étatique. En effet, la résistance de la population irakienne s'est tout d'abord cristallisée sur l'occupant américain puis sur le nouveau gouvernement irakien faisant glisser ainsi ce conflit vers une nouvelle guerre civile. Dans le même temps, le chaos irakien a permis à des groupes terroristes liés à Al Qaeda de s'implanter en Irak afin de combattre les desseins américains. L'Irak est ainsi devenu un champ de bataille de la guerre extra-étatique opposant une nébuleuse terroriste à des Etats nations.

L'évolution de la nature des conflits implique également

⁶ Ignatieff, M. (1998). *The warrior's honour : ethnic war and the modern conscience*. London, Chatto & Windus; Ignatieff, M. (2000). *Virtual war : Kosovo and beyond*. London, Chatto & Windus; Kaplan, R. D. (1994). *The coming anarchy : how scarcity, crime, overpopulation, tribalism, and disease are rapidly destroying the social fabric of our planet*. Boston, Mass., Atlantic Monthly.

⁷ Une logique identique s'applique à l'analyse de la guerre en Afghanistan. Ce conflit évoluant d'une guerre civile à une guerre interétatique (USA v.s. Taliban), puis redevient civile tout en gardant un aspect extra-étatique (USA v.s. Al Qaeda).



La Suède a longtemps maintenu un système de milice fort et généralisé...



...mais a professionnalisé ses forces depuis le milieu des années 1990.



La Turquie est un des rares pays en Europe conservant un système de milice...



...tout comme la Grèce. Les deux pays n'ont d'ailleurs toujours pas signé de traité de paix.

une transformation de notre compréhension du concept de sécurité. Traditionnellement cette dernière était limitée à la protection de l'Etat. On parlait donc de sécurité nationale. Les changements provoqués par la globalisation nous obligent ainsi à repenser la légitimité du référent sécuritaire. Les déficits de gouvernance de certains Etats impliquent qu'ils deviennent eux-mêmes une menace pour leur propre population. Ainsi la sécurité humaine devient une composante à part entière de la sécurité internationale. Lors du Sommet Mondial de septembre 2005, les Nations Unies ont pris acte de cette évolution et ont pour la première fois reconnu la « responsabilité de protéger » (*Responsibility to Protect* ou R2P).⁸ Ce dernier donne la légitimité à l'ONU d'intervenir dans un

Etat souverain afin de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.

L'élargissement du spectre sécuritaire et de la notion de sécurité implique donc des changements fondamentaux de nos instruments de défense, le principe de conscription n'y fait pas défaut. Ainsi la distinction traditionnelle entre forces de sécurité intérieure et extérieure devient de moins en moins pertinente. Les forces armées sont de plus en plus appelées à soutenir les forces de sécurité intérieures dans des missions de police ou logistique. De même, les forces de police sont envoyées à l'étranger pour participer aux efforts de *peace building* de la communauté internationale. Cette dernière a fait de l'intervention

Pays	Conscription	Année de l'abandon
Albanie	Non	2010
Allemagne	Non	2011
Autriche	Oui mais en cours de changement	
Belgique	Non	1995
Bosnie-Herzégovine	Non	2006
Bulgarie	Non	2008
Chypre	Oui	
Croatie	Non	2006
Danemark	Oui	
Espagne	Non	2001
Estonie	Oui	
Etats-Unis	Non	1973
Finlande	Oui	
France	Non	2001
Grèce	Oui	
Hollande	Non	1997
Hongrie	Non	2004
Italie	Non	2006
Irlande	Non	a toujours été professionnel
Lettonie	Non	2006
Lituanie	Non	2008
Luxembourg	Non	a toujours été professionnel
Macédoine	Non	2006
Malte	Non	a toujours été professionnel
Norvège	Oui	
Pologne	Non	2010
Portugal	Non	2004
République Tchèque	Non	2005
Roumanie	Non	2007
Royaume Uni	Non	1963
Serbie	Non	2011
Slovaquie	Non	2006
Slovénie	Non	2004
Suède	Non	2010
Suisse	Oui	
Turquie	Oui	

⁸ United Nations General Assembly. (2005). *2005 World Summit Outcome. A/RES/60/1, 24 Octobre 2005.*

armée multinationale sa pierre angulaire de la gestion des conflits. La logique sous-tendant l'utilisation des forces armées n'est plus basée sur la dissuasion mais sur la prévention et parfois même la préemption (cf : Doctrine de sécurité nationale américaine de 2003). L'évolution de l'environnement stratégique ces vingt dernières années a donc fait émerger un nouveau paradigme sécuritaire pour les forces armées. La logique réactive de défense territoriale a fait place à une logique proactive préventive basée sur la détection et le traitement précoce du risque potentiel. Ceci implique une très grande flexibilité d'adaptation des forces armées.

L'instrument militaire doit donc disposer d'une grande flexibilité pour s'adapter rapidement aux exigences du terrain politique et militaire. Par conséquent, la restructuration des moyens de défense est déterminée selon les exigences stratégiques de la projection de forces à savoir modularité, interopérabilité et maîtrise de l'information. Au niveau opérationnel, cela implique que les unités acquièrent des compétences élargies afin de les rendre plus flexibles sur les divers champs opérationnels. De même, la structure des forces ne doit plus reposer sur une hiérarchie stricte mais sur des modules combinables afin de pouvoir créer des unités ad hoc les mieux à même pour répondre à la menace polymorphe moderne. Ces derniers requièrent donc que les forces armées soient interopérables. Finalement, les armées modernes doivent maîtriser l'espace informationnel. La notion d'intervention, faisant référence en premier lieu à la dignité humaine, aux droits de l'individu et des communautés, modèle l'activité militaire qui doit continuellement pouvoir prouver que ses actions sont légitimes que ce soit au regard des conséquences sur ses propres soldats ou sur ses adversaires.⁹

En résumé, l'évolution de la nature de la menace dans l'environnement post-guerre froide a imposé une restructuration des appareils de défense selon une double logique finalitaire (projection de forces) et capacitaire (interopérabilité). Dans ces circonstances, le maintien de la logique de conscription a été jugée contre-productif par la majorité des Etats européens qui ont passé à une logique de professionnalisation.

La professionnalisation des forces armées européennes s'est effectuée en deux vagues. La seconde moitié des années nonante a vu la professionnalisation des forces armées des Etats d'Europe occidentale. La guerre du Golfe de 1990-91 a ainsi joué un rôle fondamental dans la prise de conscience des limites des structures héritées de la Guerre froide. La France qui notamment ne put mettre à disposition qu'une division de 16'000 hommes représentant moins de 10% des effectifs de l'armée française de l'époque s'engagea de manière inéluctable sur la voie de la professionnalisation. Elle fut suivie notamment par la Belgique et la Hollande.

La deuxième vague, dans les années 2000, fut composée en majorité des Etats d'Europe centrale et orientale. Elle est concomitante avec l'entrée de ces Etats dans les institutions de sécurité européennes : OTAN et Union Européenne. L'intégration des anciens pays de l'Est dans



Les dernières recrues de la Bundeswehr (Allemagne fédérale) ont été formées en 2011. La fin de la conscription amène un redimensionnement et une baisse de budget considérables, sans parler d'une diminution sensible des capacités et prestations.



Formation de soldats américains. L'égalité et l'ouverture du recrutement aux femmes est un corollaire de la professionnalisation des années 1990. Car le recrutement d'une armée professionnelle est difficile.

ces institutions leur permit ainsi de sécuriser de manière informelle une garantie pour leur sécurité territoriale. Cette dernière cependant était dépendante de leur interopérabilité avec les standards et doctrines OTAN. Cette exigence était d'autant plus importante que leur crédibilité d'Etat membre exigeait une participation active aux opérations militaires de ces organisations. L'appareil de défense de ces Etats fut ainsi transformé d'une logique territoriale à une logique de projection de puissance dans laquelle la conscription fut considérée comme inadéquate. La professionnalisation offrait ainsi une plus grande flexibilité quant à l'engagement de leur force armée et un coût politique domestique moins important pour la participation à des opérations militaires au-delà des frontières nationales.

Bien que la plupart des Etats européens aient professionnalisé leurs forces armées, les anciens Etats neutres, les pays nordiques, l'Allemagne, Chypre ainsi que la Grèce et la Turquie ont maintenu un système de conscription. Pour Chypre, la Finlande, la Grèce, et la Turquie cela s'explique par la menace territoriale directe qui n'a pas disparu de l'analyse de la menace de leur politique de sécurité. Les pays nordiques et germaniques quant à eux maintiennent la tradition du lien du citoyen-

⁹ David, D (2001). « La mondialisation et le militaire », in De Montbrial, T. et Jacquet, P., *Ramses 2001*. Paris : Dunod, p. 39.



La conscription, pourtant abandonnée dans les pays industrialisés, est souvent préconisée comme une solution aux questions de réformes du secteur de sécurité (SSR) - comme ici en Afghanistan.

soldat considéré comme un ferment important de leur société. Cependant la pression économique de la réduction des budgets de défense et l'internationalisation des missions de leur force armée a poussé l'Allemagne et la Suède à également abandonner la conscription. L'Autriche s'est également engagée sur cette voie là par

Les miliciens et réservistes ont fréquemment été mis à contribution, notamment pour les engagements humanitaires - ici un hélicoptère CH-47 des Pays-Bas.

l'intermédiaire de son ministre de la Défense, Norbert Darabos, qui s'est prononcé en faveur d'une armée de professionnels. L'opposition des conservateurs autrichiens sera probablement tranchée lors d'un référendum populaire cette année encore.

Ce survol de l'évolution de la conscription en Europe depuis la fin de la Guerre froide met en exergue son déclin progressif. Les derniers bastions de la conscription se nourrissent encore de l'avantage quantitatif qu'elle représente ainsi que du lien citoyen qu'elle implique. Cependant, les pressions des réductions budgétaires ainsi que la croissante inégalité dans le recrutement des cohortes mettent de plus en plus la conscription sous pression.¹⁰ Le système de milice suisse apparaît ainsi de plus en plus comme une singularité helvétique en Europe. Cela s'explique par l'orientation majoritairement domestique de la politique de sécurité suisse (missions d'assistance aux autorités civiles) ainsi que par la popularité de ce système qui est encore soutenu par une majorité de la population. Cependant, le soutien massif (57%)¹¹ des jeunes suisses (18-29 ans) pour une armée professionnelle n'épargnera pas la Confédération helvétique, dans un future proche, d'une réflexion sur l'avenir de son système de conscription.

J.M.R.



¹⁰ Pour la Suède par exemple, seulement 15% des jeunes qui étaient recrutés effectuaient leur service militaire.

¹¹ Szvircsev, T. et Wenger, A. (2011). *Sicherheit 2011*. Zurich : Center for Security Studies, p. 160.